

Henry Denis décoré de la médaille de la fidélité

La section déodatienne de l'Association des marins et marins anciens combattants a tenu son assemblée générale, abordant le bilan des activités de 2024, la fin du parrainage avec la frégate La Fayette et la préparation des événements à venir. Lors de la réunion, Henry Denis a été honoré pour ses 42 ans d'engagement.

La section déodatienne de l'Association des marins et marins anciens combattants (Ammac) a récemment tenu sa 102^e assemblée générale à la Tour de la Liberté.

Lors de son rapport moral, Christian Antoine, président de la section, a rappelé l'implication de l'association dans une trentaine de manifestations au cours de l'année 2024. Il a également salué le succès de la journée de la pêche, au cours de laquelle 77 repas ont été servis, qualifiant l'événement de «réussite à tout point de vue». La prochaine édition a d'ores et déjà été fixée au 24 mai.

Le président de la section a exprimé son inquiétude concernant le retrait du service



Henry Denis (à g.) a été décoré de la médaille de la fidélité de la Fammac à l'occasion de la 102^e assemblée générale de la section déodatienne.

actif de la frégate La Fayette, qui met fin au parrainage avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges. Il a souligné l'importance de ce partenariat pour le rayonnement local et appelé les instances officielles à négocier un nouveau parrainage.

Colette Dauphin, adjointe au maire déléguée à la mémoire et au jumelage, a transmis un message d'Anne Favède, commandante de La Fayette. Celle-ci a évoqué «une année 2024 chargée» et exprimé le

regret de l'équipage de ne pas pouvoir rencontrer les élèves de la classe défense du collège Souhait en mars comme prévu. Elle a toutefois indiqué qu'une rencontre pourrait être envisagée au second semestre 2025.

La cotisation annuelle des membres actifs de l'Ammac sera portée à 30 €. Les tarifs pour les amicalistes restent inchangés : 20 € pour les couples et 10 € pour les personnes seules ainsi que pour les veufs et veuves anciens marins.

Remise de médaille

En clôture de l'assemblée, la médaille de la fidélité de la Fédération des associations de marins et marins anciens combattants (Fammac) a été remise à Henry Denis, trésorier de la section déodatienne, pour ses 42 années d'engagement. Un arrangement floral a également été offert à son épouse en reconnaissance de son soutien.

Contact par mail à christianantoine@orange.fr

lundi 25 février 2025

Les anciens marins en assemblée

La 102ème assemblée générale des Anciens Marins de Saint-Dié et environs présidée par Christian Antoine vient de se dérouler à la Tour de la Liberté en présence de Colette Dauphin, adjointe déléguée à l'état civil à la mémoire et au patrimoine, Gérard Guillaume, capitaine de vaisseau et administrateur de la FAMMAC, Alain Lamblé, président du CCAPM, Gina Filogonio, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le président salue les présents et dresse le bilan des activités et réunions de 2024 en s'attardant sur le 80ème anniversaire de la libération. Il présente une nouvelle recrue, Alain Boulenger, qui rejoint le bureau. Le trésorier présente le bilan positif. Vote unanime.

Avant de clore la séance, le trésorier Denis Henry est appelé au pupitre pour recevoir la médaille de la fidélité de la FAMMAC pour 42 années de présence ; son épouse reçoit un bouquet de fleurs. Les discours officiels déversent une pluie d'éloges sur l'association.

Le renouvellement du tiers sortant est voté favorablement pour Denis Henry, Georges Colle et Christian Antoine, ainsi que l'arri-

vée d'Alain Boulenger.

Au comité d'administration : Christian Antoine, président, Charles Dufour, président d'honneur, Guy Houillon, vice-président, Christophe Thiebaut, secrétaire, Patrice Perry, secrétaire adjoint, Denis Henry, trésorier, Alain Boulenger, trésorier adjoint, Georges Colle et Yvan Freyermouth, membres.

Pendant la réélection du bureau, Philippe Colin a relaté l'histoire du « Col Bleu » des marins uniformisé par ordonnance de 1858.

Le verre de l'amitié est offert par la municipalité.

Gilou

